

Guide pour les personnes de soutien désignées pendant la pandémie



En raison de la COVID-19, le Réseau a limité les visites aux patients afin de réduire le nombre de personnes sur place et de limiter la transmission du virus.

Cependant, certains patients ont besoin de soutien pendant leur séjour à l'hôpital et il est important, pour leur mieux-être, qu'ils aient un proche à leurs côtés. Le Réseau permet donc la présence d'une **personne de soutien désignée** pour ces patients.

Quelle est la différence entre une personne de soutien désignée et un visiteur?

Par rapport aux visiteurs en général, la personne de soutien désignée joue un rôle important auprès du patient. Sa présence est essentielle à la sécurité et au bien-être du patient.

La personne de soutien désignée est :

- désignée par le patient ou son mandataire;
- un membre de la famille, un ami ou un proche;
- âgée de 18 ans ou plus.

La personne de soutien désignée soutient le patient comme celui-ci le juge important. Elle peut par exemple aider le patient :

- à comprendre ses options de traitement et à prendre des décisions;
- à communiquer;
- à manger, à se déplacer et à se laver.



Quels sont les patients qui peuvent avoir une personne de soutien désignée?

- Les patients aux Soins palliatifs, en fin de vie ou qui reçoivent l'aide médicale à mourir.
- Les patients aux Soins intensifs/critiques ou qui sont dans un état critique et dont la vie est en danger.
- Les patients en Obstétrique, en Pédiatrie, en Pédopsychiatrie et en Néonatalogie.
- Les patients qui sont hospitalisés depuis 14 jours ou plus.
- Les patients qui ont des déficiences intellectuelles ou de communication.

Directives pour les personnes de soutien désignées

Avant d'aller à l'hôpital

- ✓ Faites une auto-évaluation à domicile. **N'allez pas à l'hôpital si vous :**
 - avez des symptômes de la COVID 19;
 - avez reçu un résultat positif de COVID 19 ou attendez le résultat d'un test de COVID-19;
 - avez voyagé à l'extérieur de la province au cours des 14 derniers jours;
 - avez eu des contacts avec un cas confirmé de COVID-19 au cours des 14 derniers jours;
 - avez eu des contacts étroits avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë;
 - habitez sous le même toit qu'une personne en auto-isolément
- ✓ Si vous avez reçu un résultat positif de COVID-19 dans les 14 jours précédant la visite, vous devez attendre que la Santé publique vous autorise à cesser votre isolement avant d'aller à l'hôpital.
- ✓ Limitez autant que possible vos contacts avec les autres personnes de la communauté.
- ✓ Suivez les directives de la Santé publique (portez le masque en communauté, pratiquez la distanciation physique, etc.).

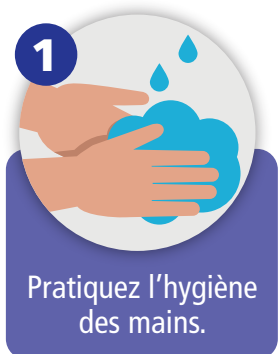


En arrivant à l'hôpital

- ✓ Répondez honnêtement aux questions de contrôle du personnel à l'entrée.
- ✓ **Portez en tout temps le masque médical** fourni par le personnel à l'entrée.
- ✓ En ce qui concerne le port du masque :
 - **portez votre masque correctement; il doit couvrir le nez et la bouche en tout temps;**
 - nettoyez-vous toujours les mains avant de mettre ou de retirer votre masque et après avoir mis ou retiré votre masque;
 - évitez de toucher votre visage ou d'ajuster votre masque pendant que vous le portez. Si vous le touchez, nettoyez-vous les mains;
 - changez votre masque s'il est déchiré, souillé ou mouillé. Demandez à l'infirmière pour obtenir un autre masque. Jetez le masque sale ou déchiré à la poubelle.



Comment mettre un masque à boucles



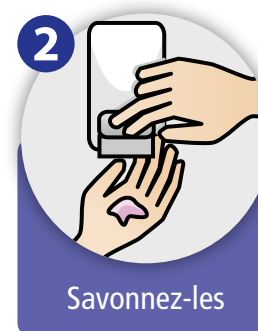
Comment enlever un masque à boucles



À l'hôpital

- ✓ **Allez directement à l'unité de soins.** Arrêtez au poste de soins infirmiers et avisez le personnel que vous êtes arrivé.
- ✓ **Informez-vous auprès du personnel infirmier** sur les précautions à prendre si le patient est en isolement.
- ✓ **Nettoyez-vous souvent les mains :**
 - avant d'entrer dans la chambre du patient et en sortant de la chambre du patient;
 - avant de toucher votre masque et après avoir touché votre masque;
 - après avoir utilisé les toilettes;
 - après avoir touché les barreaux de lit, les boutons, les poignées de porte et les autres surfaces qui sont souvent touchées;
 - avant de manger et après avoir mangé (demandez au personnel où sont les endroits où il est autorisé de manger);
 - en entrant à l'hôpital et en sortant de l'hôpital.

Comment bien vous laver les mains



- ✓ **Restez au chevet du patient.** Ne vous promenez pas dans l'hôpital et n'allez pas dans les espaces communs/salons.
- ✓ **Maintenez une distance physique de 2 mètres (6 pieds)** du personnel et des autres personnes.
- ✓ **Portez votre masque** en tout temps.
- ✓ **Ne mangez et ne buvez jamais dans la chambre du patient ou à l'unité.**
- ✓ **Sortez de la chambre** si le personnel doit effectuer une procédure ou s'il vous demande de sortir.
- ✓ **Utilisez les toilettes des visiteurs.** N'utilisez pas la salle de bain dans la chambre du patient.

En sortant de l'hôpital

- ✓ Nettoyez-vous les mains.
- ✓ Retournez directement à la maison.
- ✓ Changez-vous dès que vous arrivez et mettez vos vêtements au panier à linge (vous devez les laver avant de les reporter).
- ✓ Si vous recevez un diagnostic positif de COVID-19 dans les 14 jours qui suivent votre visite à l'hôpital, appelez le **Service de prévention et de contrôle des infections** :
 - **zone Beauséjour** (Moncton et les environs) : 506-869-7331;
 - **zone Nord-Ouest** (Edmundston et les environs) 506-739-2677;
 - **zone Restigouche** (Campbellton et les environs) 506-789-5801;
 - **zone Acadie-Bathurst** (Bathurst et Péninsule acadienne) 506-544-2354.

Vous avez un rôle important à jouer pour protéger la santé et la sécurité des patients et du personnel.

Veillez communiquer avec le Service de qualité et sécurité des patients si vous avez des questions par rapport aux directives ci-dessus (1-877-286-1311).